

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 6 octobre 2025
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : Mme Anouk Hutmacher
Scrutateurs : Mme Maude Chollet
Mme Sylviane Rey
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

La Présidente, Mme Anouk Hutmacher, ouvre la séance du Conseil Communal à 19h30 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal du 23 juin 2025
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Préavis municipal no 16/2025
Demande de crédit d'investissement pour la transformation du collège de Châtillens en garderie
6. Préavis municipal no 17/2025
Demande de crédit d'investissement pour la participation aux infrastructures de voirie et d'équipements pour le quartier de la Clé des Champs à Palézieux
7. Préavis municipal no 18/2025
Demande de crédit d'étude pour la réfection des infrastructures de réseaux de la route de Bossonnens à Palézieux
8. Préavis municipal no 19/2025
Demande de crédit d'étude pour l'élaboration de 3 études stratégiques dans le domaine de la mobilité
9. Divers et propositions individuelles

Appel

- 56 Conseillers sont présents sur 65. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre formellement la séance.

PV du 23 juin 2025

- **La Présidente du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune remarque n'est formulée, le PV sera archivé avec remerciements à son auteure.
- **M. Florian Meyer** demande s'il est possible de mettre la présentation de l'état des finances de la Municipalité sur l'extranet.
- **Le Syndic** confirme que le nécessaire sera fait.

Communications du bureau

- **La Présidente du Conseil** donne lecture du texte suivant :

« Elections : convocation pour le dépouillement du 8 mars 2026 »

Pour le dépouillement des élections communales, le bureau devra solliciter une vingtaine de personnes supplémentaires. Le bureau reçoit donc d'ores et déjà et très volontiers vos propositions spontanées pour participer au dépouillement qui aura lieu au bureau communal de Palézieux de 9h30 et jusqu'à la fin des travaux avec une pause dans les locaux pour une collation de midi.

Je précise que, moyennant quelques aménagements, les personnes figurant sur les listes électorales peuvent tout à fait participer au dépouillement.

Si les propositions spontanées ne sont pas suffisamment nombreuses, le bureau procédera par convocation. Vous pouvez vous annoncer via le courriel de notre secrétaire : conseil@oron.ch

Annonce d'audit

En date du 22 juillet 2025, j'ai reçu de la part de la Cour des Comptes du Canton de Vaud l'information de la tenue d'un audit concernant la commune d'Oron.

La cour a déjà contacté une délégation de la Municipalité et la démarche est en cours.

L'audit concerne trois domaines principaux : la culture, le sport et la cohésion sociale.

Je précise que le choix de la cour porté sur Oron ne résulte pas d'une situation qui aurait été signalée comme problématique. Il s'agit d'un audit de performance et Oron y représente les plus petites communes, par rapport à Nyon et Yverdon par exemple.

Commission de gestion

La commission de gestion s'étant réunie le 9 septembre dernier a décidé de confier la responsabilité de sa présidence annuelle à Frédéric Chenevard. Il s'est proposé pour assurer cette fonction jusqu'à la fin de cette législature.

Nous en prenons bonne note avec nos remerciements à Madame Bise Demay (présidente sortante) et à Monsieur Chenevard pour leur engagement et leur travail.

Membres suppléants des commissions et protection des données

Suite aux questions soulevées lors de la dernière séance du Conseil, l'administration générale nous prie de vous transmettre ci-après la position du service juridique des communes :

A) Concernant les membres suppléants des commissions de gestion et des finances, ceux-ci ne siègent qu'en cas d'absence d'un membre titulaire. La pratique en vigueur jusqu'ici (qui admettait d'office la présence des suppléants dans les séances) devra être adaptée.

Cet avis faisant foi et loi, nous veillerons dorénavant que les suppléants nommés des commissions permanentes ne siègent qu'en cas d'absence de l'un ou l'autre membre titulaire. Merci d'en prendre bonne note.

B) Par souci de protection des données, s'agissant des coordonnées des présidentes et présidents des associations (environ 60), figurant actuellement dans le rapport de gestion ainsi que sur le site internet, la commune a écrit à chaque association afin de déterminer quelles informations elles souhaitent voir publiées sur nos différents supports.

Travail du bureau pour l'attribution des commissions ad-hoc

Rien que pour la constitution des commissions pour cette séance, j'ai reçu :

- une demande de récusation pour raison professionnelle,
- un refus de présidence pour raison de départ en vacances et
- une presque catastrophe pour un président qui était en vacances lors de nos envois et qui aurait bien pu louper les délais

Les articles 54 et 55 de notre règlement communal règlent les questions relatives à la récusation et à un éventuel registre des intérêts. Celui-ci n'existant pas pour le moment, je ne vais pas proposer d'en créer un pour ce dernier exercice de la législature.

Néanmoins, il me semble qu'il pourrait être intéressant de procéder à un recueil de données (pour chacun de ceux qui le souhaite) permettant au bureau de mieux connaître :

- Vos compétences pouvant être valorisées dans l'examen des préavis
- Vos intérêts/activité professionnelle pouvant générer des conflits d'intérêts dans l'attribution des commissions
- Vos dates de départ en vacances/ou absences prévisibles

Pour celles et ceux qui accepteront de tenter l'expérience, le bureau vous remercie de transmettre ces données via l'adresse courriel de sa secrétaire. conseil@oron.ch

Ces données resteront bien entendu confidentielles.

Rapports-type sur extranet

A la demande des chefs de groupe du Conseil communal, les rapports-types à disposition des présidents de commission seront assortis de la mention « à l'unanimité » ou « à la majorité de ses membres » au chapitre des recommandations.

Rapports de minorité

Ceci me permet de rappeler que dans le cas où une commission n'est pas unanime, des rapports de minorité peuvent également être produits et présentés en plénum.

Délais de dépôt des rapports

Enfin, le bureau va discuter de la possibilité que les délais pour la remise des rapports soient ramenés au jeudi plutôt qu'au vendredi précédent les dix jours avant le Conseil, afin qu'ils puissent être mis sur extranet le vendredi et consultés par les membres du conseil durant le week-end.

Droit de proposition du conseil communal

En prévision de ma présidence, j'ai souhaité me perfectionner en matière de droit de proposition du conseil communal. Je me suis donc rendue à une formation sur le sujet, proposée par la direction générale des affaires institutionnelles et communales et par la voix de Madame Joëlle Wernli, juriste au département.

A cette occasion, j'ai pu valider bien des choses, mais j'ai également fait quelques découvertes qui m'ont amenée à penser que dans le cadre de nos délibérations, deux ou trois procédures n'étaient pas suivies de façon complète ou exacte.

Ainsi, je me permets de vous transmettre les quelques remarques qui me sont venues et je souhaite que ces manières idoine de faire deviennent usuelles durant mon temps de présidence.

Traitement des préavis : formulation et objet des amendements

Voir annexe : Traitement d'un préavis

Le Conseil amende LES CONCLUSIONS du préavis. La Municipalité peut aller de l'avant

Ainsi, les conclusions du préavis sont tout ce qui suit le DECIDE du préavis.

Pour rappel, le conseil a pour compétence de donner les moyens à la municipalité de prendre des dispositions exécutive.

Il ne peut se prononcer sur les détails de ceux-ci.

L'amendement ne peut donc porter que sur les montants soumis au vote, mais pas sur son contenu

Ainsi, si je reprends un préavis précédent, par exemple le 08/25

DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT

DE CHF 1'100'000.00 TTC

POUR DIVERSES REFECTIONS DANS LE COLLEGE D'ORON-LA-VILLE 2025

DECIDE

D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'100'000.00 TTC pour diverses réfections dans le collège d'Oron-la-Ville ;

2. de l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;

3. de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

Une proposition d'amendement avait été formulée concernant les équipements en écrans dans les classes du collège d'Oron (je prends cet exemple parce que je n'étais pas étrangère à la question),

Tel qu'il avait été formulé, « suppression de l'achat de tableaux interactifs (8pièces), pour un montant de CHF 80'000.- TTC » n'est pas acceptable, puisqu'il porte sur une compétence de la municipalité.

Il aurait fallu proposer d'amputer le crédit soumis au vote de 80'000.--, sans qu'il soit fait mention des tableaux interactifs.

Ceci n'aurait pas forcément empêché la municipalité d'installer des écrans, mais elle aurait dû faire des choix en fonction d'un budget réduit en connaissant la position du conseil en matière d'écran.

a. Traitement des postulats/motions et projets de règlements

Voir annexe : traitement d'un postulat / motion

Ici, je ne fais que rappeler ce que notre président Yvan Bourgeois avait déjà démontré.

Comme c'est le cas pour un préavis, les réponses de la municipalité aux postulats/motions ou projet de règlement dont le report à la municipalité a été voté par le Conseil, doivent faire l'objet d'un rapport qui sera soumis à une commission ad-hoc, puis au Conseil.

C'est une étape qui semble avoir été quelque peu négligée pour le traitement de divers postulats de cette législature. Dorénavant, les réponses de la municipalité aux postulats, mentions et autres projets de règlements feront l'objet d'un rapport de commission.

Le président comme membre du Conseil

Enfin et j'en ai bientôt terminé avec ces communications, je me souviens vous avoir dit lors de mon élection à ma fonction actuelle que vous n'auriez plus à subir mes longues tirades durant cette prochaine année.

J'attire votre attention sur le fait que l'article 27 de notre règlement du Conseil Communal stipule que lorsque le président veut parler comme membre du Conseil, il se fait remplacer à la présidence par le vice-président. Il ne peut reprendre la présidence qu'après la clôture du point en discussion.

La possibilité persiste donc pour moi de m'exprimer, mais je vous assure que je n'en abuserai pas.

Course d'école 2025

Sur proposition de Monsieur le Syndic, Monsieur André Locher vous proposera un diaporama de quelques minutes qui clôturera cette séance du Conseil Communal. Il relatera une bien belle journée au Château d'Oron, partagée par un certain nombre d'entre nous, hier à l'occasion de la course de fin de législature 2021-2026.

Sur ce, je vous remercie pour votre attention.

Y a-t-il des questions ? »

- **M. Patrick Minet** est surpris d'apprendre que c'est uniquement les conclusions d'un préavis qui peuvent être amendés. Il souhaite un avis juridique.
- **La Présidente du Conseil** confirme que la loi actuelle est ainsi faite. La séparation des pouvoirs est claire.
- **M. Florian Meyer** constate que, s'il y a des modifications demandées sur un plan, il s'agit d'un amendement technique.
- **La Présidente du Conseil** précise que la formulation des conclusions d'un préavis par la Municipalité est importante.

S'il n'y a pas d'autres questions, je cède la parole aux membres de la Municipalité pour leurs communications en commençant, j'imagine par Monsieur le Syndic.

Communications de la Municipalité

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, souhaite la bienvenue à tous et fait part des communications suivantes :

Remerciements aux organisateurs pour la sortie de fin de législature du conseil communal qui avait lieu hier sous forme d'un rallye au Château d'Oron. Une présentation photo de la journée sera faite au terme de la séance.

Estimation des coûts du collège de Palézieux : un budget entre 30 et 40 millions est annoncé. La commune réfléchit à une autre solution.

Films SRGZA et PDCom-PACom seront présentés à la fin de la séance du Conseil

- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe de ce qui suit :

Vendanges : ces dernières se sont bien déroulées mais en plusieurs sessions étant donné la météo pluvieuse.

Début des travaux à la Place du Carroz à Oron-la-Ville après la Foire aux Oignons.

- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, informe de ce qui suit :

WC de la Place de Foire : un préavis sera présenté au Conseil communal et une location de WC provisoire est faite en attendant les travaux.

- **M. Romain Richard, Municipal**, informe de ce qui suit :

Ouverture de la bibliothèque au Public : prévue en février 2026

Actions communautaires Pro Senectute : courrier envoyé à plus de 1000 aînés de la commune.

- **Mme Monique Ryf, Municipale**, informe de ce qui suit :

Lignes de bus 384 : annonce que cette ligne dessert la gare de Châtillens

1er anniversaire de la CASA, mercredi 8 octobre 2025

- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, informe de ce qui suit :

Formation premiers secours : le 3 novembre prochain, information dans le journal le Courrier

Dossier électronique du patient : inscription possible également le 3 novembre prochain

PREAVIS N° 16/2025

Demande de crédit d'investissement pour la transformation du collège de Châtillens en garderie

- **La Présidente du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Yvan Bourgeois**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote.

Résultat : le Préavis 16/2025 est accepté par 53 oui et 2 abstentions.

PREAVIS N° 17/2025

Demande de crédit d'investissement pour la participation aux infrastructures de voirie et d'équipements pour le quartier de la Clé des Champs à Palézieux

- **La Présidente du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Patrick Minet**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote.

Résultat : le Préavis 17/2025 est accepté par 53 oui et 2 abstentions.

PREAVIS N° 18/2025
Demande de crédit d'étude pour la réfection des infrastructures de réseaux de la route de Bossonnens à Palézieux

- **La Présidente du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la commission des finances.
- **M. Eric Martin**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres des commissions et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** a l'impression que c'est une obligation de refaire l'entier du réseau d'eau ainsi que le revêtement phono absorbant mais rien ne va changer en surface au niveau paysager.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, constate que le projet de la Clef des Champs avance bien. Maintenant, il faut avancer sur cette étude. La partie paysagère n'est pas négligée dans cette étude ainsi que la mobilité douce. Rien n'est encore décidé.
- **M. Florian Meyer** demande où est prévu l'accès au futur quartier.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, rien n'est encore décidé.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, ajoute qu'une présélection était envisagée en direction de la route de Bossonnens.
- **Mme Fanny Meyer** demande ce qui serait mieux entre mettre le revêtement phono absorbant avant ou après les travaux.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que, si tout va bien, ce sera après la fin des gros travaux en 2027.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, indique que le rapport d'impact sur l'environnement du futur quartier de la Clef des Champs impose la mise en place de ce revêtement. Le souhait de la commune est de faire les travaux lors du permis d'habiter mais il y a des exigences du canton.
- **M. Patrick Minet** trouve que le cahier des charges de l'aménagement en surface n'est pas clair.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que le but de cette étude est de pouvoir apporter des solutions.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote.

Résultat : le Préavis 18/2025 est accepté par 49 oui, 1 non et 5 abstentions.

PREAVIS N° 19/2025
Demande de crédit d'étude pour l'élaboration de 3 études stratégiques dans le domaine de la mobilité

- La Présidente du Conseil** passe la parole aux Rapporteur et Président de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Raphaël Mayor**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
 - **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture du rapport de sa commission.
 - **La Présidente du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.

- **M. Philippe Demierre** relève que la loi sur les handicapés est entrée en vigueur il y a plus de 20 ans. Il demande si le canton ne va pas imposer un délai aux communes.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond qu'il y a énormément d'arrêts de bus sur la commune et des futurs arrêts encore à venir. Une étude est donc nécessaire afin de connaître les besoins et les arrêts les plus fréquentés.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, informe que la loi sur les handicapés est une loi fédérale. Si un handicapé a des problèmes d'accès aux transports publics, c'est la commune qui est responsable et qui doit fournir un transport.
- **M. Philippe Demierre** a la crainte que le canton impose un délai, ce qui ne sera pas supportable pour nos finances communales.
- **M Patrick Ernst** est ravi de ce préavis mais ne trouve pas clair l'intitulé de la gestion des deux roues. Il aimerait savoir si cela fait aussi partie du projet de vélo station à la gare de Palézieux. Il demande également des nouvelles de son postulat.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, répond qu'elle a regardé suite au postulat et qu'une réponse va être communiquée prochainement. Elle précise que l'étude demandée n'a rien à voir avec le parcage des deux roues. L'objectif est d'avoir une idée globale des besoins en stationnement.
- **Mme Fanny Meyer** se dit étonnée, car l'étude ne concerne pas les transports publics.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, indique qu'idéalement ce serait une bonne chose, mais la facture risquerait d'augmenter.
- **M. Patrick Minet** salue cette étude mais regrette qu'elle arrive aussi tard étant donné que la traversée de Palézieux-Village a déjà été faite.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote.

Résultat : le Préavis 19/2025 est accepté par 54 oui et 1 abstention

Divers et propositions individuelles

- **La Présidente du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Daniel Pasche**, du règlement communal, conteste l'information reçue dans les communications du bureau au sujet des amendements. Il voudrait connaître les textes juridiques.
- **La Présidente du Conseil** a pris note et fera un retour lors du prochain conseil communal.
- **M. Christophe Rebetez** prend la parole en tant que Président du CET. Il donne lecture du texte suivant :

« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le conseil d'établissement scolaire Oron-Palézieux a été interpellé par des parents d'élèves, mails et diverses discussions concernant les transports scolaires.

Il s'agit de difficultés liées aux temps d'attente des élèves avant de prendre les bus, en particulier pour les élèves habitant Palézieux.

Le conseil d'établissement salue la réactivité de la Municipalité qui a mis en place une solution permettant de diminuer les temps d'attente.

Néanmoins, le conseil d'établissement, bien que parfaitement conscient des enjeux financiers, s'interroge :

La limite du système n'est-elle pas atteinte et est-ce peut-être nécessaire d'envisager un bus supplémentaire ?

Par la suite après la réalisation des futures constructions à Palézieux, la question se posera de toute manière.

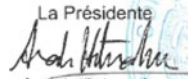
Le Conseil d'établissement scolaire remercie la Municipalité d'aborder cet objet avec toute l'attention nécessaire. »

- **Mme Monique Ryf, Municipale**, informe que la commune est au courant de la situation des temps d'attente des enfants et que la situation a été un peu améliorée. Elle rappelle que la commune s'occupe des transports scolaires et l'écoles des enclassements. Une séance est prévue fin octobre avec le transporteur scolaire.
- **M. Frédéric Chenevard** demande que les membres du conseil soient informés plus rapidement des dates des séances d'information et autres concernant la commune.
- **M. Yvan Bourgeois** relaie la demande de plusieurs habitants d'Ecoteaux. Il demande si c'est possible d'installer un défibrillateur dans la grande salle d'Ecoteaux car le plus proche est à Maraçon.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, rappelle que le plus important est de faire un massage cardiaque rapidement. Le défibrillateur vient en deuxième temps. La commune a dû faire des choix d'emplacements mais va y réfléchir.
- **M. Eric Martin** fait part de personnes désagréables à la déchetterie d'Oron-la-Ville. Il demande si ce problème est connu.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, confirme que le problème est connu. Il s'agit d'une famille et l'assistante sociale est intervenue avec l'EVAM. Le personnel communal est informé que si nécessaire il faut appeler la police.
- **Mme Sylviane Rey** demande où en est le projet de la zone 30km/h à la gare de Palézieux-gare.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond qu'une synthèse doit être faite, plus d'informations suivront.
- **M. Yvan Bourgeois** demande s'il est possible d'avoir un bilan de notre plan énergie climat communal.
- **M. Romain Richard, Municipal**, indique qu'il va regarder s'il est possible de faire un point pour le dernier conseil communal de l'année.
- **M. Eric Martin** demande la nature des travaux effectués à la Route de Palézieux à Oron-la-Ville. Certains regards n'ont pas encore été reposés correctement.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que le revêtement phono absorbant bouge ce qui crée des différences de niveau avec les regards. Il faut tout ajuster afin d'éviter que, lors du passage du chasse neige, ces regards soient abîmés. Les travaux sont toujours en cours.
- **M. Frédéric Chenevard** fait part que, dans la salle de l'UAPE, des nuisances sonores importantes sont constatées et demande si le 2^e appartement est enfin utilisé à la Casa comme prévu pour l'UAPE.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, répond que des panneaux acoustiques ont été posés dans les salles de l'UAPE et que cela répond aux normes. Le 2^e appartement loué dans le cadre de la Casa ne peut pas servir de salle d'accueil pour l'UAPE car il y a trop de travaux à prévoir.
- **M. Frédéric Chenevard** constate que la commune paie un loyer pour un appartement inutilisé.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, indique que le bail a été dénoncé fin septembre pour la fin de l'année.
- **M. Florian Meyer** revient sur le nouveau site internet de la commune et sur la page dédiée aux partis politiques. Actuellement, il n'y a pas d'information.
- **La Présidente du Conseil** indique que c'est en cours.
- **M. Olivier Burnat, Greffe Municipal**, répond que, d'ici la fin de la semaine, chaque chef de groupe recevra des informations sur les élections et sur le site internet. Une représentation des groupes du Conseil Communal doit être faite sous forme graphique (fromage). Elle est en cours.

- **La Présidente du Conseil** remercie les membres du Conseil d'être venus ce soir. Maintenant place aux films sur le RGZA et PDCom-PACom ainsi qu'aux photos de la sortie du Conseil Communal.
La séance est levée à 22h.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 27 octobre 2025

Au nom du Conseil communal

La Présidente	La Secrétaire
	
Anouk Hutmacher	Lorraine Bard